



Le 16 avril 2021

## **Lettre ouverte sur l'activité aérienne dans le massif du Mont Blanc**

Ces dernières semaines, plusieurs facteurs ont entraîné une « surfréquentation » exceptionnelle d'aéronefs dans le massif du Mont Blanc.

En effet, le nouveau confinement annoncé, des conditions météorologiques idéales, ainsi que l'activation des zones militaires du Sud des Alpes ne permettant pas l'accès à plusieurs glaciers, ont fait se concentrer plus de mouvements d'aéronefs qu'habituellement dans le Massif du Mont Blanc.

Il s'agit d'une surfréquentation globale et inhabituelle de la montagne essentiellement liée au contexte général de la crise covid19 : fermeture des stations de ski, voyages à l'étranger plus que limités, qui ont amené une augmentation très significative du nombre de pratiquant de la montagne en général (ski de randonnée, alpinisme, randonnée à raquettes, etc.).

Nous avons communiqué ces dernières semaines auprès des fédérations aéronautiques (CNFAS, FFA, RSA, FFPLUM), aéroclubs de montagne et réseaux sociaux, afin de limiter les survols du Massif du Mont Blanc en cette période si particulière.

Un guide de bonnes pratiques des vols dans le massif du Mont Blanc, à l'image du travail réalisé par nos confrères de la Fédération Française de Vol Libre est en cours de rédaction.

### **Une activité spécialisée et limitée depuis des décennies.**

Notre activité est extrêmement spécialisée et limitée. Le nombre de pratiquants est stable depuis des décennies. Dans le même temps l'augmentation de la fréquentation de la montagne est quant à elle quasi exponentielle, nous en sommes les témoins !

Là où nous ne croisons personne il y a seulement quelques années, il est maintenant exceptionnel de ne rencontrer personne ! Il n'y a désormais plus aucun espace enneigé vierge !

Concernant les mesures récentes portant sur la création de la zone de protection d'habitats naturels du Mont-Blanc site d'exception (arrêté n° DDT-2020-1132 du 1er octobre 2020), nous tenons à souligner et regrettons que l'AFPM, ou autre représentant des pratiquants d'aéronautique dans le Massif n'ont été consultés pour contribuer à l'élaboration du projet avant sa parution officielle.

De plus nous avons récemment été informés via la presse locale (article du Dauphiné Libéré en date du 9 avril 2021) qu'un projet d'arrêté visant à instaurer un périmètre expérimental d'interdiction de survol était prêt et auquel nous n'avons une nouvelle fois pas été associé bien qu'étant les premiers concernés.

Le vol montagne fait indéniablement partie du patrimoine aéronautique français qui constitue une richesse et une spécialité dont les Français furent les pionniers.

L'aviation de montagne bénéficie d'une image de sérieux et d'exigence absolue. Cette spécialité amène d'ailleurs les services d'État Français, comme les militaires des Forces Spéciales de l'Armée de l'Air et de l'Espace et les équipages de la Sécurité Civile à venir s'entraîner été comme hiver sur les avions de montagne de nos aéroclubs. L'aviation de montagne dont la renommée n'est plus à faire participe aujourd'hui au perfectionnement des pilotes professionnels

*Les dernières communications faisant état de déposes de skieurs ou autres par avions sont totalement fausses, scandaleuses et inacceptables.*

Les déposes sont interdites depuis longtemps en France.

### **Engagement pour une aviation de montagne respectueuse et durable.**

En ces temps de prise de conscience de la nécessité d'adapter nos comportements et nos loisirs à l'urgence écologique, il est facile de montrer du doigt notre activité. Le vol montagne comme l'aviation générale est en phase de transition énergétique et le mouvement est lancé, de nombreux projets avancent notamment des hélices de nouvelle génération à réduction de bruit (E-Props, DUC), des pots d'échappement équipés de silencieux efficaces.

Rappelons que l'avion de référence en vol montagne, le D140 Mousquetaire, est classé B dans les mesures CALIPSO de la DGAC, à une mesure de 67dB, l'équivalent d'une voiture roulant à 60 Km/h.

<https://www.ecologie.gouv.fr/calipso-classification-sonore-avions-legers>

L'AFPM est partenaire du projet très prometteur « Gypaète » d'avion de montagne muni d'une motorisation hybride innovante qui répond à nos valeurs environnementales et aux termes du développement durable.

<https://www.ailessudouest.org/gypaete/>

Il faut soutenir et pérenniser une aviation de montagne « responsable ».

*Plutôt que d'interdire, associons-nous pour la recherche et le développement.*

Les pilotes pratiquant la montagne permettent également la découverte de nos paysages grandioses à des personnes qui n'auraient jamais pu y avoir accès comme les personnes à mobilité réduite, personnes âgées, ou en incapacité d'effectuer des sports de montagne.

N'oublions pas les aéro-clubs et les sociétés qui maintiennent des emplois, ils ont le droit d'exister au même titre que les associations et sociétés de guides dans le massif ainsi que toutes les autres activités commerciales qui vivent de la montagne qui doit rester partagée.

L'aviation de montagne est une activité qui a le droit d'être pratiquée au même titre que la randonnée, l'alpinisme, etc...

L'activité aérienne dans le massif du Mont Blanc est déjà limitée dans sa pratique par sa saisonnalité et le nombre restreint de sites d'atterrissage autorisés, ce qui n'est pas le cas pour les autres activités qui n'ont aucune limitation temporelle ni géographique.

Les pilotes pratiquants la montagne sont demandeurs d'une table ronde basée sur des éléments factuels et pragmatiques entre acteurs de la montagne.

Eric Fix

Président

AFPM - Association Française des Pilotes de Montagne

<https://www.afpm.fr/>